

Ethique et responsabilité

La praticienne en thérapie transpersonnelle ne pose aucun diagnostic, n'effectue aucune manipulation, et ne prescrit aucun médicament.

La personne s'engageant dans une démarche thérapeutique transpersonnelle suit le cycle sous sa pleine et entière responsabilité.

Elle est seule juge de ses capacités physiques et psychiques à pratiquer une thérapie.

Au cours des stages, ateliers, ou séances individuelles, sont proposées des voies, où les personnes sont autonomes et responsables de leur guérison et de leur bien être.

La personne est tenue d'informer des traitements en cours et des problèmes ou antécédents médicaux.

La praticienne n'appartient à aucun mouvement sectaire, religieux ou financier.